

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone 517 700 Cables: AU,

ADDIS ABABA

SC9933

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-troisième session ordinaire

19 – 23 mai 2013

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/785(XXIII)ivRev.1

Original : anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR
LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE**

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU COREP SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

INTRODUCTION

1. La période considérée est marquée par un changement dans la composition du Sous-comité sur la Coopération multilatérale, présidé par S.E. Cherif Mahamat Zene, Ambassadeur du Tchad en Éthiopie et Représentant permanent auprès de l'Union africaine et de la CEA. Les principales activités menées par le Sous-comité au cours de la période concernent les partenariats de l'Afrique avec l'Amérique du Sud, le monde arabe, le Japon (à travers le processus de la TICAD V), l'Inde, la Corée et la Turquie.

2. Le présent rapport contient des informations détaillées sur chacun des partenariats précités, comme suit:

I. AFRIQUE – AMÉRIQUE DU SUD (ASA)

3. Le Sous-comité et son Groupe de travail ont joué un rôle important dans le cadre de la préparation et de la tenue du 3ème Sommet Afrique-Amérique du Sud qui a eu lieu du 20 au 23 février 2013 à Malabo (Guinée équatoriale).

4. A cet égard, le Sous-comité et son groupe de travail ont tenu plusieurs réunions pour élaborer la position africaine commune sur le projet de Déclaration de Malabo, en examinant minutieusement les amendements proposés par la partie sud-américaine. Le Sous-comité a également examiné et approuvé les positions convenues auparavant sur d'autres questions telles que le Mécanisme de financement, le Comité présidentiel et la création d'un secrétariat conjoint.

5. Le Troisième Sommet de l'ASA a approuvé la Déclaration de Malabo et a décidé de créer un comité ad hoc composé du président en exercice de l'Union africaine (Éthiopie), du président en exercice de l'UNASUR (Pérou), de l'hôte du précédent sommet de l'ASA (Venezuela), du pays hôte actuel (Guinée équatoriale) et du pays hôte du prochain Sommet (Equateur), du Coordonnateur régional pour l'Afrique (Nigeria), du Coordonnateur régional pour l'Amérique du Sud (Brésil), de la Commission de l'Union africaine et de l'UNASUR, et chargé d'examiner les modalités de mise en place du Secrétariat permanent.

6. Le comité a également été chargé du suivi de la mise en œuvre des projets convenus aux précédents sommets de l'ASA, ainsi que des activités du Mécanisme de suivi et de ses groupes de travail. Le Sommet a demandé au Comité *ad-hoc* de poursuivre ses discussions et de faire des recommandations sur la voie à suivre en ce qui concerne le financement du secrétariat permanent et la création d'un Fonds d'affectation spéciale pour la mise en œuvre des projets, avec une feuille de route pour ce faire. Le Groupe de travail ad hoc sur le financement devra respecter les délais fixés pour les consultations (avril à septembre 2013) sur cette question. Une proposition sera faite aux Ministres des Affaires étrangères de l'ASA lors de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) en septembre 2013 à New York. Dans cette perspective, il avait été envisagé une réunion du groupe les 25 et 26 avril 2013 au Venezuela. Mais, la

réunion a été reportée en fin mai 2013, à la demande du pays hôte. Toutefois, le Sous-Comité, par l'intermédiaire du coordonnateur africain de l'ASA, le Nigeria, a demandé de reporter la réunion après le Sommet de l'UA et de la combiner avec la réunion des experts qui se tiendra en juin 2013 à Addis-Abeba.

7. Le sommet avait également approuvé les résultats des consultations menées à différents niveaux sur les 27 projets que les deux régions ont convenu de mettre en œuvre. Onze (11) de ces projets ont été proposés par la partie sud-américaine et les seize (16) autres projets par la partie africaine. Ces projets concernent différents domaines : éducation et culture, paix et sécurité, renforcement des institutions, gouvernance et administration publique, commerce, investissement et tourisme, infrastructure, transport et énergie, science et technologie, agriculture et environnement, questions sociales, santé, sport, questions de genre et des jeunes.

8. Le Sommet de Malabo avait également convenu que les projets qui ne nécessitaient pas d'importantes ressources financières soient exécutés à titre prioritaire. À cet égard, le Sommet avait demandé aux banques et aux agences de développement nationales, régionales et internationales de trouver des moyens novateurs pour financer les projets.

9. Le Sous-comité a discuté de la proposition concernant la création du Fonds d'affectation spéciale de l'ASA et a souligné la nécessité d'une contribution statutaire minimale pour assurer la viabilité du fonds. A cet égard, il a été proposé que les deux parties, Afrique et Amérique du Sud, apportent la même contribution statutaire annuelle (50% chacune) en liquidités, pour répondre aux besoins essentiels du Fonds.

10. En ce qui concerne la contribution des États membres de l'UA, le Sous-comité propose deux scénarios pour examen:

- (i) fixer la contribution de l'UA dans le budget annuel de la Commission et la transférer directement sur le compte du Fonds;
- (ii) fixer une contribution en dehors du budget de l'UA, qui sera répartie de manière égale entre tous les États membres.

11. Outre la contribution statutaire minimale, le Sous-comité propose qu'il y ait une contribution volontaire des États Membres de l'ASA, des organisations et des institutions financières régionales et internationales. La contribution pourrait être fournie en espèces ou en nature.

12. Enfin, le Sous-comité a fait les recommandations suivantes sur le partenariat Afrique-Amérique du Sud:

- le suivi des décisions prises par le 3ème Sommet Afrique-Amérique du Sud devrait être assuré pour faciliter le travail du Comité ad-hoc sur la mise en place du Secrétariat conjoint et le financement des projets ASA ;

- compte tenu des retards enregistrés dans la mise en œuvre des projets convenus et dans le règlement des questions en suspens, il faudrait revoir le partenariat avec l'Amérique du Sud pour définir son avenir. La Commission de l'UA et le COREP devraient donc faire une évaluation de ce partenariat, conformément à la décision du COREP.

II. PARTENARIAT AFRIQUE- MONDE ARABE

A. *Troisième Sommet Afrique-Monde arabe*

13. Dans le cadre du suivi de la décision de la première réunion du Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde arabe, la Commission de l'UA, en collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Etat du Koweït - pays hôte du 3e Sommet afro-arabe - a organisé une réunion consultative tripartite au Koweït, le 9 mars 2013.

14. La réunion consultative était appelée à discuter des questions en suspens liées à la convocation du 3^{ème} Sommet Afro-arabe qui devait se tenir dans l'État du Koweït. La réunion est convenue de ce qui suit:

- (i) **Date du Sommet:** Novembre 2013. La date exacte sera communiquée par le pays hôte à la 2^{ème} réunion du Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde arabe.
- (ii) **Thème du Sommet:** *“Partenaires dans le Développement et l'Investissement”*.
- (iii) **Domaines prioritaires du Sommet:** Sécurité alimentaire, commerce et investissement, promotion de la coopération entre les secteurs privés des deux régions, développement des infrastructures et promotion du rôle des femmes dans le développement.
- (iv) **Structure du Sommet:** Réunion des experts des États membres africains et arabes (2 jours), Conseil ministériel conjoint (1 jour) et Sommet (2 jours). La réunion consultative est également convenue d'organiser un forum du secteur privé afro-arabe, en marge du Sommet. Le Forum aura également lieu au Koweït.
- (v) **Documents de travail du Sommet:** Rapport conjoint de la Présidente de la Commission de l'UA et du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, et autres documents pertinents.
- (vi) **Documents finals du Sommet:** Déclaration, Plan d'action et Décisions.
- (vii) **Invitations:** la Commission de l'Union africaine et la Ligue des États arabes enverront les invitations à leurs États membres et organes respectifs, et le pays hôte enverra les invitations aux pays africains et aux pays arabes ainsi qu'aux invités et aux observateurs. À cet effet, l'Union

africaine et la Ligue des États arabes communiqueront la liste des invités et des observateurs au pays hôte.

- (viii) **Évaluation post-mortem du Sommet:** cette évaluation sera faite par des experts de la Commission, de la Ligue des États arabes, de l'Etat du Koweït et du pays hôte du prochain Sommet.

15. Le rapport de la réunion consultative sera présenté à la 2ème réunion du Comité de coordination du partenariat Afrique-Monde arabe, prévue le 14 mai au Caire (Égypte). La partie africaine sera représentée au sein du Comité de coordination par le Président en exercice de l'Union africaine (Éthiopie), l'ancien Président en exercice (Bénin), le président du Sous-comité sur la Coopération multilatérale (Tchad) et la Commission de l'UA.

16. Le Sous-comité a pris note des résultats de la réunion consultative tripartite et a convenu que le COREP, à travers son Sous-comité sur la coopération multilatérale, devrait participer à l'évaluation post-mortem du Sommet.

17. Le Sous-comité recommande que les préparatifs du 3ème Sommet Afrique-Monde arabe se poursuivent, en étroite collaboration avec la Ligue des États arabes et le pays hôte ; tous les États membres de l'Union africaine devraient être invités à participer activement au Sommet.

B. Transformation de l'Institut culturel afro-arabe en un Institut afro-arabe pour la culture et les études stratégiques

18. Le Sous-comité a rappelé que l'Institut culturel afro-arabe (AACI) a été créé à Bamako (Mali) en 2002, avec l'objectif essentiel de promouvoir les échanges culturels entre l'Afrique et le monde arabe. L'organe suprême de l'Institut est le Conseil exécutif composé de cinq pays pour chacune des parties, la Commission et la Ligue des États arabes ainsi que d'institutions africaines et arabes concernés. Le budget annuel de l'Institut, qui s'élève à 500.000 dollars EU, est payé par l'Union africaine et la Ligue des États arabes en une contribution à parts égales.

19. Le Sous-comité a également rappelé que, suite à une décision prise par les deux organisations fondatrices, une étude a été menée en 2006 pour transformer l'Institut en un Institut afro-arabe pour la culture et les études stratégiques (AAICSS) en vue d'élargir son mandat et de lui permettre de traiter, en plus de son objectif premier consistant à promouvoir les échanges culturels afro-arabes, des questions stratégiques. Le Sous-comité a en outre rappelé que les conclusions de l'étude ont été examinées par un groupe de travail tripartite composé de la Commission, de la Ligue des États arabes et de l'Institut, et que la transformation de l'Institut a été approuvée par le Conseil exécutif aux termes de la décision EX.CL/Dec. 535 (XVI) de la seizième session ordinaire tenue en janvier 2010 à Addis-Abeba (Éthiopie).

20. Toutefois, le Sous-comité a noté que cette décision n'a pas été appliquée à ce jour, en raison essentiellement, de contraintes financières. À cet égard, le Sous-comité a rappelé la décision prise par le COREP en 2009 à l'effet de réduire la contribution annuelle de la partie Union africaine en la ramenant de 250 000 dollars EU à 150 000 dollars EU.

21. Le Sous-comité a en outre noté que cette situation, associée au non-paiement par la partie arabe de sa cotisation, a entravé le processus de transformation et mis l'existence même de l'Institut en question. Le Sous-comité a été informé que le solde actuel du compte de l'Institut couvrira à peine son coût de fonctionnement sur trois mois.

22. Le Sous-comité exprime sa grave préoccupation face à cette situation indésirable, et a convenu que des mesures urgentes doivent être prises pour la corriger.

23. En conséquence, le Sous-comité a décidé de proposer ce qui suit :

- Demander à la Commission, après consultation avec le COREP et en collaboration avec la Ligue des États arabes, de procéder à une évaluation de la performance de l'Institut et de formuler, à travers le Conseil exécutif de l'Institut, des recommandations sur son maintien au troisième Sommet afro-arabe qui se tiendra au Koweït en novembre 2013 ;
- Libérer immédiatement la contribution de 150 000 dollars EU de l'UA au titre de l'année 2013, et allouer provisoirement un montant supplémentaire de 100 000 dollars EU pour assurer la couverture des coûts de l'Institut jusqu'à la prise d'une décision sur son maintien par le troisième Sommet Afro-arabe ;
- Demander à la Ligue des États arabes de prendre les mesures nécessaires pour verser sa contribution.

III. JAPON - TICAD V

24. Le Sous-comité et son groupe de travail ont tenu plusieurs réunions pour examiner l'avant-projet de Déclaration de Yokohama et l'avant-projet de Plan d'action de la TICAD V et ont élaboré la position africaine commune qui a été soumise, pour examen, au Comité de rédaction composé des coorganisateur de la TICAD V, à sa réunion tenue les 7 et 8 février 2013 à Tokyo.

25. Après la réunion de Tokyo, la partie japonaise a envoyé les projets révisés de la Déclaration et du Plan d'action aux coorganisateur. Le Sous-comité a examiné minutieusement les deux documents révisés, a apporté les amendements nécessaires quant au fond et, en particulier, a proposé un mécanisme de suivi afin de mieux refléter les préoccupations de l'Afrique compte tenu de la position africaine dans ce processus.

26. En apportant des amendements aux documents, le Sous-comité a été guidé par les directives des organes de décision qui régissent les partenariats de l'Union

africaine avec le reste du monde. Le Sous-comité a particulièrement veillé à ce que les versions amendées reflètent fidèlement toutes les positions de la partie africaine.

27. Le Sous-comité, représenté par son président, a joué un rôle important dans le processus de négociation qui a eu lieu à la réunion des hauts fonctionnaires et à la réunion ministérielle de la TICAD V tenues du 14 au 17 mars 2013 à Addis-Abeba (Éthiopie). A ces réunions, les deux parties avaient des positions divergentes sur certaines questions. Toutefois, les discussions approfondies de ces questions ont permis de trouver des solutions de compromis:

a) *Stratégie de la TICAD pour une croissance à faible émission de carbone et le développement résilient au changement climatique*

28. Bien que les coorganisateur de la réunion de Tokyo aient estimé que le paragraphe sur la "Stratégie de la TICAD pour une croissance à faible émission de carbone et le développement résilient au changement climatique" devait être supprimé, la partie japonaise a insisté pour que le paragraphe soit réintégré dans le projet de texte de la Déclaration de Yokohama pour examen à la réunion ministérielle d'Addis-Abeba.

29. À l'issue d'un long débat sur la question, la réunion ministérielle d'Addis-Abeba a décidé que le paragraphe sur la stratégie pour une croissance à faible émission de carbone soit reformulé comme suit: *Nous prenons note de l'initiative d'élaborer la «Stratégie de la TICAD pour une croissance à faible émission de carbone et le développement résilient au changement climatique» et Nous convenons de la nécessité d'approfondir la réflexion sur la question conformément aux engagements pris en matière d'adaptation et d'atténuation dans les instruments internationaux actuels tels que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto, et à la lumière des négociations en cours dans le cadre de la Conférence des Parties sur les changements climatiques.*

30. À cet égard, et compte tenu de la différence d'approche entre l'Afrique et les pays industrialisés d'Europe et d'Asie en ce qui concerne la stratégie pour faire face aux problèmes liés au changement climatique, il a été souligné que l'Afrique devrait adopter une position reflétant le caractère spécifique de sa situation économique. En outre, il est important que l'Afrique adopte un cadre juridique unique comme base de discussions aux niveaux multilatéral et bilatéral afin que sa position commune soit prise en compte dans les négociations.

b) *Mécanisme de suivi*

31. La partie africaine a demandé que le rôle de la Commission de l'Union africaine soit reconnu dans le Mécanisme de suivi conformément aux directives qui régissent la gestion des partenariats stratégiques de l'Afrique.

32. À l'issue d'un examen approfondi de la question, la réunion ministérielle d'Addis-Abeba a décidé d'intégrer le Mécanisme de suivi dans le projet de plan d'action avec le libellé suivant élaboré par la partie africaine :

"Afin d'assurer un suivi plus efficace du processus de la TICAD, de refléter l'inclusion de la Commission de l'UA en tant que coorganisatrice, et de renforcer la participation de l'Afrique conformément à la pratique de l'UA, la structure à trois niveaux du Mécanisme de suivi mis en place par la TICAD IV en 2008 est révisée comme suit:

1. Secrétariat conjoint : MOFA Japon, Commission de l'Union africaine, Bureau du Conseiller spécial des Nations unies pour l'Afrique (UNOSAA), PNUD et Banque mondiale;
2. Comité de suivi conjoint composé comme suit : gouvernement du Japon et organisations gouvernementales concernées, coorganisateur de la TICAD, Comité des représentants permanents de l'Union africaine (COREP), Corps diplomatique africain à Tokyo, Agence de planification et de coordination du NEPAD, organisations internationales et pays donateurs.
3. Réunions de suivi
 - Réunion annuelle des hauts fonctionnaires
 - Réunion ministérielle annuelle
 - Sommet (Tous les cinq ans)"
4. Le Principe de rotation est appliqué à toutes les réunions des mécanismes de suivi, y compris le Sommet.

33. À l'issue d'un long débat, la réunion ministérielle a également approuvé la proposition de la partie africaine d'appliquer le principe de rotation pour la tenue des réunions et des sommets de la TICAD, conformément aux directives établies qui régissent la gestion des partenariats stratégiques de l'UA.

34. Cependant, au cours de la télé conférence des coorganisateur de la TICAD V tenue le 11 avril 2013, à laquelle le Sous-comité était représenté par son Président, la partie japonaise a soulevé à nouveau la question de la rotation ainsi que d'autres questions liées à l'organisation du Sommet. La partie japonaise a fait valoir que le principe de rotation, pour elle, signifiait que toutes les réunions ministérielles de la TICAD se tiendraient en Afrique et que le Sommet se tiendrait toujours au Japon, comme c'est le cas actuellement, et a insisté pour que la partie africaine accepte cette position du Japon. Les efforts pour amener la partie japonaise à renoncer à sa position ont été vains. La partie japonaise a également refusé d'accepter la coprésidence du Sommet de Yokohama, et a insisté pour que le Sommet ne soit présidé que par le Premier ministre du Japon. Il a été également recommandé d'envisager l'idée d'appliquer la formule de Banjul à ce partenariat. À cet égard, la Sous-commission sur les partenariats multilatéraux a demandé au chef de la division du Partenariat stratégique Afrique de transmettre un message au gouvernement du Japon l'informant que la participation de l'Afrique au Sommet de la TICAD V sera conforme à la Formule Banjul.

35. Cependant, après la vidéo conférence, la partie japonaise a envoyé une note verbale à la Commission confirmant son acceptation du principe de rotation tel que proposé par la partie africaine. Elle a également promis d'envoyer une communication analogue confirmant son acceptation de co-présider le Sommet.

36. En ce qui concerne la liste des pays qui prendront la parole à la réunion, il a été convenu que la partie africaine proposera deux Chefs d'État et de gouvernement et chefs de délégations qui feront, à chaque session plénière, une présentation du thème, suivie de discussions générales, avec trois minutes par intervention, qui nécessite une inscription avant et après le Sommet. La partie africaine a estimé que c'est à elle de déterminer quel pays doit parler de quelle question. Dans cette optique, le Sous-comité a demandé aux départements compétents de la Commission d'élaborer des notes conceptuelles sur les domaines thématiques de la TICAD V et de les traduire et d'en faire la diffusion aux États membres d'ici le 17 mai 2013.

37. La partie africaine a également soulevé la question de l'organisation des deux événements parallèles prévus par le Japon, à savoir, la réunion sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies et la réunion sur la Somalie. À cet égard, la partie africaine a souligné que seul le Comité des dix chefs d'État et de gouvernement de l'UA chargé de la question devrait participer à la réunion sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, et pour la réunion sur la Somalie, seuls le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, l'IGAD, les pays de la région et les autres parties prenantes. Il a été demandé à la partie japonaise de fournir de plus amples informations sur les résultats attendus de ces réunions.

38. À la lumière de ce qui précède, il a été convenu de tenir une réunion du Comité directeur des coorganisateur et du comité de rédaction le 30 mai 2013, et une réunion ministérielle le 31 mai 2013 pour examiner certaines questions en suspens, en particulier l'Agenda post-2015/OMD.

39. À la lumière de ce qui précède, le Sous-comité a recommandé ce qui suit :

- Il faudrait poursuivre les efforts visant à défendre les positions africaines communes adoptées à la réunion ministérielle de la TICAD V dans les négociations pour résoudre les questions en suspens.
- Une position africaine commune sur la stratégie pour une croissance à faible émission de carbone ne sera présentée qu'après que la position africaine aura été élaborée et aura été approuvée par les États membres de l'Union africaine.
- En ce qui concerne les orientations stratégiques, la Commission devrait élaborer des orientations sur les questions d'intérêt pour l'Afrique et sensibiliser régulièrement les États membres.

- Il faudrait rappeler à tous les groupes africains que c'est le COREP qui conduit tous les processus de négociation des partenariats et il faudrait les encourager à soutenir les positions adoptées par l'Afrique.
- Les départements concernés de la Commission de l'UA devraient soumettre leurs contributions à temps pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des projets de tous les partenariats.
- L'application de Formule de Banjul devrait être discutée de manière approfondie à la suite de la tenue du Sommet de la TICAD-V.
- La Co-présidence des sommets de la TICAD doit être appliquée entre l'Afrique et le Japon.

III. FORUM AFRIQUE-INDE

40. Le Sous-comité a noté qu'il y a eu des retards dans la mise en œuvre du Plan d'action du cadre de coopération renforcée du deuxième Sommet du Forum Inde-Afrique tenu à Addis-Abeba en mai 2011. Il faudrait donc que les deux parties mettent d'urgence en place un groupe de travail conjoint pour accélérer la mise en œuvre des projets et des activités dans les délais convenus et pour établir un rapport à mi-parcours sur cette coopération.

41. Le Sous-comité a rappelé que la partie indienne a décidé de créer six institutions en Afrique, comme suit : (i) le Groupe Inde-Afrique pour la transformation des aliments, (ii) l'Institut intégré Inde-Afrique pour le textile (iii) l'Institut Inde-Afrique pour les Sciences de la Vie et de la Terre, (iv) l'Institut Inde-Afrique pour le Développement rural et de l'Agriculture, (v) l'Académie Inde-Afrique de l'aviation civile, (vi) le Centre Inde-Afrique pour les prévisions météorologiques à moyen terme. Il a également été noté qu'après les consultations des doyens régionaux, quatre des six institutions ont été attribuées à des pays, et les consultations se poursuivent en vue de l'identification des pays devant abriter les deux autres instituts, à savoir, l'Institut intégré Inde-Afrique pour le Textile et le Centre Inde-Afrique pour les prévisions météorologiques à moyen terme. Il est donc nécessaire de finaliser les consultations pour déterminer les lieux où seront établis les deux instituts restants.

42. Le Sous-comité a également noté que la partie indienne et la partie africaine sont convenues d'organiser la troisième réunion des Ministres du commerce des pays africains et de l'Inde en Afrique du Sud. La date de la réunion sera décidée à l'issue des consultations entre les deux parties.

IV. AFRIQUE-CORÉE DU SUD

43. Parallèlement à l'exécution du Plan d'action adopté par le troisième Forum de coopération tenu à Séoul en octobre 2012, une matrice de mise en œuvre comportant des projets concrets et réalisables aurait dû être élaborée et aurait dû être négociée entre les deux parties en janvier 2013. Ce délai n'a toutefois pas été respecté. Le Sous-comité a donc fortement recommandé qu'une réunion conjointe d'experts soit organisée

le plus tôt possible pour valider la matrice de mise en œuvre du Plan d'action 2012-2015.

44. Dans le cadre de la coopération Afrique-Corée du Sud, la partie coréenne a promis une subvention d'un montant de cinq cent mille (500.000) dollars destiné principalement à financer le programme de paix et de sécurité. Le Sous-comité a toutefois observé que c'est la partie africaine qui devrait décider de l'utilisation des subventions reçues des partenaires. A cet égard, il a été convenu que la subvention reçue de la Corée du Sud devrait être utilisée pour les priorités définies par l'Union africaine.

V. AFRIQUE-TURQUIE

45. Il convient de rappeler que dans le contexte du Plan de mise en œuvre conjoint 2010-2014 du partenariat Afrique-Turquie, la Commission a proposé seize piliers de coopération à l'examen de la partie turque. Sur les seize piliers, la partie turque a approuvé six piliers dans les domaines suivants : commerce et investissement, agriculture, agro-alimentaire, développement rural, gestion des ressources en eau, MES, paix et sécurité, culture, tourisme et éducation. La partie turque a ensuite demandé à la Commission de lui faire des propositions détaillées pour faciliter la mise en œuvre des projets. Il convient également de rappeler qu'en 2012, la Turquie s'est engagée à apporter un soutien budgétaire d'un (1) million de dollars EU à la Commission de l'Union africaine sur une période de trois ans.

46. Dans le cadre du suivi de ces activités, une délégation turque conduite par le chef du Département Union africaine du Ministère des Affaires étrangères de Turquie a effectué une visite auprès de la Commission en janvier 2013. La délégation a eu des discussions avec les représentants des départements concernés de la Commission et les a invité à soumettre des propositions concrètes.

47. Le Sous-comité a pris note de ces faits et a demandé aux départements sectoriels de la Commission de l'UA de faire des propositions de projets dans les six secteurs approuvés par le Gouvernement de la Turquie.

48. Le Sous-comité a également rappelé l'accord intervenu entre les deux parties de tenir une réunion des hauts fonctionnaires à Addis-Abeba en juin 2013, en tant que première étape dans la préparation du deuxième Sommet Afrique-Turquie prévu en octobre 2013 et a souligné la nécessité d'entreprendre les activités préparatoires nécessaires.

49. Le Sous-comité a également rappelé que, selon le principe de rotation et l'accord auquel sont parvenues les deux parties à la première Conférence ministérielle d'évaluation du Partenariat Afrique-Turquie tenue en décembre 2011 à Istanbul (Turquie), le deuxième Sommet Afrique-Turquie se tiendra en Afrique. Il a en outre rappelé que l'Éthiopie et la Guinée équatoriale - les deux États membres qui ont demandé à accueillir le Sommet - devraient achever leurs consultations et communiquer dès que possible le nom du pays qui accueillera le Sommet.

50. Le Sous-comité a été informé que la partie turque, par note verbale, a informé la Commission que le Président de la Turquie ne pourrait pas participer au Sommet s'il se tenait en dehors de la Turquie, à cause de son état de santé qui ne lui permet pas de faire de longs voyages par avion. À cet égard et afin d'assurer la participation de la Turquie au plus haut niveau à ce sommet, la partie turque a demandé d'accueillir exceptionnellement le deuxième Sommet de la Coopération Turquie-Afrique à Istanbul en octobre 2013.

51. Le Sous-Comité a pris note de ce qui précède et a proposé au COREP de poursuivre ses délibérations sur cette question. Le Sous-comité propose également que la participation à ce sommet se fasse sur la base de la Formule de Banjul qui est appliquée pour tous les partenariats Continent-pays.

VI. UA-UE

52. Le Sous-comité a exprimé sa grave préoccupation devant le retard pris dans le transfert du partenariat Afrique-Europe, du département des affaires économiques qui continue de coordonner ce dossier, à la Division des partenariats stratégiques de l'Afrique nouvellement créée au sein du Bureau de la Présidente, conformément à la Décision EX .CL/Dec.646 (XIX) de la dix-neuvième session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2011, et à la Décision EX.CL / Déc. 670 (XX) de la vingtième session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en janvier 2012, sur l'estimation de l'évaluation globale des partenariats stratégiques de l'Afrique avec les autres régions du monde.

53. Le département des affaires économiques a expliqué au Sous-comité les raisons pour lesquelles les partenariats doivent rester au sein du département des affaires économiques, et que le dialogue «Afrique-Europe» adopté en 2010 est différent des autres partenariats, dans la mesure où ce partenariat est basé sur les trois piliers suivants relevant de départements spécifiques de la Commission de l'UA en fonction des priorités : (i) «la Facilité pour la paix en Afrique » gérée par le département Paix et sécurité; (ii) «Le Partenariat Afrique-Europe" sur le thème des infrastructures donc géré par le département des infrastructures, et (iii) la stratégie conjointe et le plan d'action conjoint gérés par une équipe conjointe d'experts sous la supervision du département des affaires économiques.

54. Il a également été souligné qu'à l'initiative du département des affaires économiques, le programme panafricain (enveloppe panafricaine) a été adopté par l'Union européenne et est doté d'un budget d'un milliard d'euros pour la période 2014-2020 destiné au financement de projets contenus dans le plan d'action et les stratégies conjointes.

55. Le Sous-comité a également été informé que, compte tenu du caractère spécifique de ce partenariat, un Comité de suivi de 15 membres a été créé pour faire rapport au "Sous-comité sur la coopération multilatérale», qui à son tour fera rapport au COREP. Le département des affaires économiques, dans ses explications, a mis l'accent sur le risque de perdre l'expertise et l'expérience accumulées depuis l'établissement de ce partenariat particulièrement sensible.

56. Le Sous-comité a toutefois fait remarquer qu'il n'a jamais reçu d'informations du Comité de suivi sur le partenariat UA-UE et ne savait rien de l'évolution de ce partenariat.

57. Le Sous-comité a fait valoir que le partenariat Afrique-UE n'est pas différent des autres partenariats qui sont gérés par la Division des partenariats de l'Afrique, et qu'il devrait donc être transféré à cette Division créée pour coordonner et gérer tous les partenariats que l'Union africaine conclut avec le reste du monde.

58. Le Sous-comité s'est dit convaincu que l'expérience et l'expertise acquises au cours des récentes années dans le traitement de ce dossier pourraient encore être utilisées pour la coordination des activités au sein de la nouvelle Division.

59. En conséquence, le Sous-comité a maintenu sa position qui est de transférer la coordination des trois composantes du partenariat UA-UE à la Division des partenariats de l'Afrique au sein du Bureau de la Présidente.

60. Un État membre du Sous-comité a souligné la nécessité d'élever la Division des partenariats de l'Afrique au rang de département, compte tenu de ses responsabilités croissantes.

61. Enfin, le Sous-comité a recommandé qu'un projet de décision soit soumis au Conseil exécutif aux fins de mise en œuvre de la Décision EX.CL/Dec. 670 (XX) et de faciliter le transfert immédiat de la responsabilité des partenariats UA-UE à la Division renforcée des partenariats stratégiques de l'Afrique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2013

Report of the PRC sub-committee on the activities on multilateral cooperation

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4340>

Downloaded from African Union Common Repository